

Séance d'ajournement du 5 décembre 2018

Séance d'ajournement du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mercredi, 5 décembre 2018 à laquelle sont présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Jacques Giroux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Benjamin Bourcier, Maire suppléant formant quorum.

M. Guy Lemieux, M. Martin Dumaresq, M. Gaétan Ménard sont absents à cette séance.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

Résolution no 18-372 **Présentation des comptes**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 5 décembre 2018 soit approuvée :

Chèques 15549 à 15565 au montant de 8 538,38 \$

Prélèvements 2843 à 2844 au montant de 860,60 \$

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

Résolution no. 18-373 **Dérogations mineures – rue Daoust**

ATTENDU Qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal concernant la propriété du 121, rue Daoust;

ATTENDU Que la demande vise à autoriser une marge avant de 15,24 mètres (50 pieds)

ATTENDU Que le Règlement de zonage numéro 2002-127, à l'article 32.1, prescrit une marge avant minimale de 19,42 mètres, calculée selon les marges avant des terrains voisins;

ATTENDU Que la demande aura donc pour effet d'autoriser une marge avant inférieure de 4,18 mètres à la marge avant minimale prescrite pour l'implantation d'une maison sur ce terrain;

ATTENDU Le caractère exceptionnel de la demande de dérogation mineure;

ATTENDU Qu'accorder la demande permet de conserver un alignement uniforme sur la rue Daoust;

ATTENDU La recommandation #18-20 émise par le comité consultatif d'urbanisme le 26 novembre 2018 d'accepter la demande;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement,

D'accorder la dérogation mineure #2018-01.

Adoptée

Résolution no. 18-374
Dépôt à terme

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le transfert du dépôt à terme de 100 000\$ au compte de chèques de la municipalité.

Adoptée

Résolution n° : 18-375
SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Jacques Giroux
appuyé par : M. Benjamin Boucier

Et résolu unanimement

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

Résolution no. 18-376
SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Martin Couillard
appuyé par M. Mathieu Mercier

et résolu unanimement

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale(s) de Sainte-Martine, Saint-Urbain-Premier, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

Résolution no. 18-376
Entente Intermunicipale Howick – Protection incendie

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise M. Gaétan Ménard, Maire et Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois l'entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies.

Adoptée

Résolution no. 18-377
Dek Hockey

Proposé par : M. Benjamin Bourcier
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal avise Dek Hockey St-Etienne de bien vouloir se positionner pour la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 22 janvier 2019 quant aux locations de la patinoire de Dek Hockey. Il est entendu que le lundi de 18h à 20h ne sont pas disponibles et les journées du samedi et dimanche ne sont pas disponibles.

Adoptée

Résolution no. 18-378
Levée de la séance

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que la séance d'ajournement soit levée à 19h

Adoptée

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière